

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 30 mars 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 16h45*)  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,  
vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de  
presse au cabinet du maire

---

#### **CE-2016-379-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2016-380-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2016-381-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 MARS 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 mars 2016, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

#### **CE-2016-382-DEC      MODIFICATION DU PROJET D'ACQUISITION ET D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE FEU / CMM**

ATTENDU la lettre du 23 mars 2016 du directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Massimo Iezzone, adressée à M. Luc Papillon, directeur général, concernant une modification au projet d'acquisition et d'aménagement du Ruisseau de feu;

ATTENDU QUE M. Iezzone annonce que le comité exécutif de la CMM a approuvé la modification du projet de corridor vert du Ruisseau de feu et qu'il a autorisé le financement du projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 324 279\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'une convention sera transmise prochainement dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QUE pour bénéficier de l'aide financière de la CMM, le projet doit être terminé au 31 décembre 2017 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Massimo Iezzoni, mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2016-383-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 24 février 2016 ;
- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 26 février 2016.

---

**CE-2016-384-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / MISE À JOUR / POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE / LANCEMENT D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION / SUIVI**

ATTENDU QUE le lancement de la politique du sport et de l'activité et de l'activité physique de la Ville de Terrebonne remonte à 2008;

ATTENDU QUE le dernier bilan quinquennal (2009-2013) de la politique du sport et de l'activité physique a eu lieu en novembre 2014 lors d'une conférence de presse à la Cité du sport;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la politique du sport et de l'activité physique afin de tenir compte de l'évolution et de la réalité actuelle de la Ville de Terrebonne, dixième municipalité en importance au Québec;

ATTENDU QUE le moment est également venu de lancer un nouveau plan d'action qui tiendra compte des grandes orientations de la Ville de Terrebonne en matière de sport et d'activité physique au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE, lors de l'adoption du budget 2016 de la municipalité, une somme de 25 000\$ a été consentie pour la mise à jour de la politique du sport et de l'activité physique et le lancement d'un nouveau plan d'action;

ATTENDU QU'en raison de l'ampleur de la tâche à accomplir, de la grande logistique entourant la démarche de consultation des organismes locaux et de l'importance de mettre à jour la politique et de livrer un nouveau plan d'action dans un délai raisonnable, il y a lieu de mandater une firme offrant des services d'accompagnement professionnel;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2016-02-24/01 de la commission des sports, loisirs et plein air concernant la sollicitation d'un mandat d'accompagnement professionnel pour la mise à jour de la politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Terrebonne et le lancement d'un nouveau plan d'action ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « ***un mandat d'accompagnement professionnel pour la mise à jour de la politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Terrebonne et le lancement d'un nouveau plan d'action*** ».

---

**CE-2016-385-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / TRIGONE /  
DOMAINE DU PARC**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 17 septembre 2014, mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) de « *suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du CCDM en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale* » pour les projets de développement à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le processus de gestion des projets de développement mis en place à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal, en date du 7 juillet 2014;

ATTENDU la demande de développement de la société Habitations Trigone pour les lots numéros 1 946 528, 1 946 530, 4 301 623, 4 826 983 et 4 826 985 du cadastre du Québec ainsi que les documents suivants :

- Demande de développement, datée du 10 décembre 2015;
- Présentation du projet par la firme BC<sup>2</sup>, datée du 17 novembre 2015;
- Grille d'analyse préliminaire.

ATTENDU QUE le processus de concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement est en cours pour ce secteur ;

ATTENDU les conditions suivantes:

- que soit préconisé un projet de développement ayant des lots distincts adjacents à une rue publique. L'utilisation de la formule du projet intégré doit faire figure d'exception et être justifiée par des aménagements qui ne pourraient être encadrés d'une manière standard. Le cas échéant, il est attendu que les infrastructures sont réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;
- que la planification du concept soit réalisée avec les balises réglementaires de la réglementation en vigueur;
- que le concept s'intègre avec le milieu existant, entre autres au niveau des rues, de la densité, des stationnements et des usages résidentiels ;
- que la Ville de Terrebonne prépare, aux frais du promoteur, une modification à l'étude de circulation du secteur pour vérifier l'impact de l'augmentation de la densité dans le Domaine du Parc;
- s'assurer du nombre d'espaces de stationnement pour les visiteurs. Le nombre doit être suffisant pour chaque bâtiment pris individuellement;
- la gestion des déchets devrait être conforme aux critères que la Ville possède et approuvée par le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu;
- s'assurer de prévoir le déplacement de la ligne temporaire d'utilité publique existante.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-02-26/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la demande de développement par la société Habitations Trigone dans le Domaine du parc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur, en tenant compte des conditions décrites ci-dessus.

---

**CE-2016-386-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / RUE ANGORA /  
SOMÉCA**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 17 septembre 2014, mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) de « *suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du CCDM en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale* » pour les projets de développement à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le processus de gestion des projets de développement mis en place à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal, en date du 7 juillet 2014;

ATTENDU la demande de développement de la société Soméca Immobilier ltée, pour les lots numéros 4 437 735 et 4 437 718 du cadastre du Québec ainsi que les documents suivants :

- Demande de développement, datée du 19 janvier 2016;
- Grille d'analyse préliminaire.

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur des périmètres urbanisation et qu'il est donc souhaitable de le développer;

ATTENDU les conditions suivantes:

- que soit préconisé un projet de développement ayant des lots distincts adjacents à une rue publique. L'utilisation de la formule du projet intégré doit faire figure d'exception et être justifiée par des aménagements qui ne pourraient être encadrés d'une manière standard. Le cas échéant, il est attendu que les infrastructures sont réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;
- que si requis, soit utilisé le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, aux financements et aux garanties concernant les travaux numéro 480 en vigueur à la date de la présente résolution;
- que la planification du concept soit réalisée, avec les balises réglementaires de la réglementation de concordance laquelle devrait être complétée à l'été 2016;
- que la Ville de Terrebonne, au frais du promoteur, prépare une modification à l'étude de circulation pour vérifier l'impact de l'augmentation de la densité dans le secteur de la rue Angora et du chemin Gascon;
- que le concept s'intègre avec le milieu existant, entre autres au niveau des rues, de la densité, des stationnements;
- qu'une modification de zonage pourrait être nécessaire selon le projet qui sera convenu avec le promoteur;

- considérant les réserves du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en lien avec la capacité du poste de pompage sanitaire Moody et de l'échéancier prévu pour mettre en opération le nouveau poste de pompage T-65.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-02-26/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la demande de développement par la société Soméca pour la rue Angora ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur, en tenant compte des conditions décrites en préambule.

---

### **CE-2016-387-DEC      PROJET DE DÉVELOPPEMENT / RANG SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 17 septembre 2014, mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) de « *suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du CCDM en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale* » pour les projets de développement à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le processus de gestion des projets de développement mis en place à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal le 7 juillet 2014;

ATTENDU la demande de développement du Groupe L'héritage inc. pour le lot 3 315 992 du cadastre du Québec ainsi que les documents suivants :

- Cahier de présentation du projet de développement préparé par la firme DKA architectes, numéro de dossier 16241, daté du 3 février 2016;
- Grille d'analyse préliminaire.

ATTENDU que l'analyse du projet de développement démontre qu'il serait difficile d'exiger une rue publique sur le terrain proposé étant donné sa profondeur, soit environ 58 mètres;

ATTENDU qu'il est convenu que ce projet de développement doit être exclu du processus de développement et que la Direction du développement durable et le comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent ce projet comme un projet intégré. Il est demandé que les infrastructures soient réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2016-02-26/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la demande de développement par le Groupe L'héritage inc. pour le rang Saint-François ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction de l'urbanisme durable et le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept de projet intégré.

---

**CE-2016-388-DEC      ENTENTE À L'AMIABLE / POURSUITE / VILLE DE  
TERREBONNE C. PROPRIÉTÉS AMCO  
LACHENAIE INC. - PROPRIÉTÉS AMCO  
LACHENAIE 2 INC.**

8.1

ATTENDU QUE, le 21 septembre 2009, la Ville de Terrebonne déposait un recours devant la Cour supérieure visant à obtenir une ordonnance afin de forcer les propriétaires (M. Eric Ouanounou) à rendre ses constructions du 1744, 1746, 1748, 1756, 1758, 1760 et 1762, chemin Saint-Charles, conformes à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QU'une entente hors cour est intervenue sur recommandation des avocats de la Ville, ce qui permet ainsi d'éviter un procès eu égard aux propriétés autres que celle du 1744 chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE les procureurs mandatés ont préparé les documents juridiques mettant fin à cette affaire en ce qui a trait aux immeubles portant les numéros civiques 1746, 1748, 1756, 1758, 1760 et 1762, chemin Saint-Charles, et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne la « *Convention de règlement hors Cour* » dans le dossier de la Cour supérieure Ville de Terrebonne c. Propriétés Amco Lachanaie inc. et Propriétés Amco Lachenaie 2 inc. (700-17-007379-109), dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2016-389-DEC      GROUPE LEDOR INC. / MUTUELLE  
D'ASSURANCE C. VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la requête introductive d'instance du Groupe Ledor inc., Mutuelle d'Assurance contre la Ville de Terrebonne reçue le 8 octobre 2014 au montant de 7 405,96 \$ pour un dégât d'eau survenu au 325, rue Vaillant, le 8 avril 2014;

ATTENDU QUE les dommages ont été causés par un refoulement d'égout causé par une contre-pente de l'égout pluvial municipal;

ATTENDU l'article 1465 du Code civil du Québec à l'effet que le gardien d'un bien est tenu de réparer le préjudice causé par le fait autonome de celui-ci, à moins qu'il prouve n'avoir commis aucune faute;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, procureur au dossier, d'accepter la proposition de règlement hors cour au montant de 5 500\$ en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice compte tenu des faits et des rapports au dossier ;

ATTENDU le rapport de M. Danny Lessard, expert en sinistres.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, d'accepter la proposition de règlement hors cour et d'autoriser le paiement de la somme de 5 500\$, en capital, intérêts, indemnité ainsi que les frais de justice. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0148 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

---

**CE-2016-390-DEC      MANDAT / DEMANDES INTRODUCTIVES  
D'INSTANCE / PLUIE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QUE, le 8 et le 10 mars 2016, la Ville recevait deux (2) demandes introductives d'instance réclamant des dommages et intérêts suite aux dommages causés à des automobiles dans le stationnement du 1730, rue Effingham, lors de la pluie du 29 septembre 2015, soit de :

- Industrielle Alliance Assurance Auto et Habitation inc. pour un montant de 2 214,42\$;
- Aviva compagnie d'assurance du Canada pour un montant de 10 942,14\$ ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur, aux frais de la Ville, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties dans ces dossiers.

---

**CE-2016-391-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 325 701,70\$ préparée le 24 mars 2016.

---

**CE-2016-392-DEC      NOMINATION / TECHNICIENNE ANALYSTE  
D'AFFAIRES / DIRECTION DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien analyste d'affaires à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer Mme Anick Martin au poste de technicienne analyste d'affaires à la Direction des technologies de l'information à compter du 25 avril 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-393-DEC ÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION / DEUX (2)  
FONCTIONS CADRES / DIRECTION DU LOISIR ET  
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions-cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande pour ces postes le classement suivant, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Coordonnateur gestion de plateaux et d'équipements ( <i>nouveau poste</i> )	Loisir et vie communautaire	2
Coordonnateur administration et service à la clientèle ( <i>mise à jour</i> )	Loisir et vie communautaire	2

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

---

**CE-2016-394-DEC SOUMISSION / ACHAT D'ÉTUIS D'ARMES À FEU  
(SAFARILAND)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'étuis d'armes à feu (Safariland) pour la Direction de la police (SA16-10001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 février 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 mars 2016 à 11 h 01, à savoir :

Summit Canada Distributors      22 667,40\$ t.t.c.  
Distribution Élite Canada inc.      28 061,47\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Summit Canada Distributors s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 mars 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS**, datée du 2 mars 2016, pour l'achat d'étuis d'armes à feu (Safariland), le tout pour un montant de 21 588\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0142 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---



**CE-2016-395-DEC      SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT /  
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE /  
ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES BORNES  
D'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-764-DEC, adoptée le 17 juin 2015, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes incendie pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 69 114,24\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9039) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9039 pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes incendie arrive à échéance le 17 juin 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE les dispositions de l'item O de la section III du devis technique permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 70 080,94\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,3987%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 28 mars 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique, à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes incendie avec la société NORDIKeau inc., et ce, pour un (1) an, à compter du 18 juin 2016, le tout pour une somme de 60 953,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0127 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-396-DEC      SOUMISSION / FOURNITURE ET ÉPANDAGE  
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9021) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 février 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2016 à 11 h 31, à savoir :

Multi Routes inc.	61 626,60\$ t.t.c.
Les Entreprises Bourget inc.	66 662,50\$ t.t.c.
Somavrac C.C. inc.	81 632,25\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Multi Routes inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 mars 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **MULTI ROUTES INC.**, datée du 7 mars 2016, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 30 mars 2016, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 53 600\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0126 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-397-DEC      SOUMISSION / RÉFECTION DE TÊTES DE  
PONCEAUX, RÉPARATION DE GAZON  
ENDOMMAGÉ ET TRAVAUX DIVERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de têtes de ponceaux, réparation de gazon endommagé et travaux divers pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 février 2016 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2016 à 11 h 20, à savoir :

Concept Paysager Bérubé inc.	53 032,22\$ t.t.c.
Les Asphaltes J. Dumont inc.	54 210,71\$ t.t.c.
Atlas Excavation inc.	66 078,43\$ t.t.c. corrigé
LV Construction	64 699,31\$ t.t.c.
9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises CD enr.)	67 260,37\$ t.t.c.
Michele & Angelo Cardillo ltée	73 526,51\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	99 929,37\$ t.t.c.
Desjardins Excavation inc.	151 767,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Concept Paysager Bérubé inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 28 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Concept Paysager Bérubé inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 30 mars 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **CONCEPT PAYSAGER BÉRUBÉ INC.**, datée du 8 mars 2016, pour la réfection de têtes de ponceaux, réparation de gazon endommagé et travaux divers, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 30 mars 2016, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 46 125\$ (taxes en sus). À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0124 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-398-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT / RUE DES FLEURS  
/ ZONE DU PARC ARC-EN-CIEL**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-552-REC recommandant au conseil de modifier le règlement numéro 499 en y ajoutant le site de la rue des Fleurs pour rendre la mesure de modération temporaire à permanente;

ATTENDU QU'il y a eu des travaux d'ajout d'un nouveau terrain synthétique dans le parc Arc-en-Ciel et qu'il y a eu lieu d'attendre que ces derniers soient terminés avant de procéder à l'aménagement de la rue des Fleurs dans la zone du parc Arc-en-Ciel;

ATTENDU QU'il y a lieu, suite à l'ouverture du parc Arc-en-Ciel, d'apporter des modifications dans la rue afin de sécuriser cette zone;

ATTENDU le dépôt du plan, pour étude, à la Direction du loisir et vie communautaire ainsi qu'au comité de circulation pour commentaires et approbation et qu'il a été approuvé par tous;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux d'aménagement de la rue des Fleurs dans la zone du parc Arc-en-Ciel** » (référence : règlement d'emprunt 499-1).

---

**CE-2016-399-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE / RÉSEAU  
D'ÉGOUTS DES RUES À PAVÉ / SAISON 2016 /  
PROGRAMME TECQ III**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC mandatant la firme Cima+ afin de soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-112-REC recommandant au conseil d'autoriser la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de repavage de différentes rues en 2016, dans le cadre du programme TECQ III;

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier et confirmer l'état des conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial préalablement aux travaux de pavage;

ATTENDU QUE l'auscultation de conduite fait partie des travaux de priorité 2 et est admissible à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'inspection télévisée des conduites d'égout des tronçons à repaver durant la saison 2016: rues Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, boulevard Laurier, rue Jacques, chemin Saint-Charles, rues Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne et Bergeron*** » (référence : règlement d'emprunt 660 à venir).

---

**CE-2016-400-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉFECTION DU PAVAGE EXISTANT, DU PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE ET DES FEUX DE CIRCULATION / TRAVERSE PIÉTONNIÈRE / BOULEVARD DES ENTREPRISES / RUES ÉDOUARD-MICHELIN ET ANTONIO-HÉROUX**

ATTENDU QUE les travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure et des feux de circulation pour la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises et des rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux doivent être réalisés ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure et des feux de circulation pour la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises et des rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure et des feux de circulation pour la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises et des rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux*** » (référence : règlement d'emprunt 656 à venir).

---

**CE-2016-401-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU TROTTOIR / RUE DE LA PASSERELLE POUR RELIER LES BOÎTES POSTALES À LA RUE DU SENTIER-DE-LA-FORÊT**

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2015-12-18/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le prolongement du trottoir sur la rue de la Passerelle dans le Boisé de la Pinière;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-21-DEC acceptant la demande de prolongement du trottoir sur la rue de la Passerelle pour relier les boîtes postales à la rue du Sentier-de-la-Forêt;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de prolongement du trottoir en pavé uni sur la rue de la Passerelle jusqu'à la rue du Sentier-de-la-Forêt, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux seront réalisés par la Direction du génie et projets spéciaux;

ATTENDU QUE le contrôle qualitatif des matériaux devra être effectué par une firme externe et que ce coût n'est pas inclus à l'estimation;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de prolongement du trottoir en pavé uni sur la rue de la Passerelle jusqu'à la rue du Sentier-de-la-Forêt** ».

---

**CE-2016-402-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 599 / RÉFECTION DE PAVAGE / DIVERSES RUES**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC mandatant la firme Cima+ afin de soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-112-REC recommandant au conseil d'autoriser la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de repavage de différentes rues en 2016, dans le cadre du programme TECQ III;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 3 et 4 indiqués dans le plan d'intervention;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 23 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC et adopté le 4 décembre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1409-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (599) décrétant un emprunt au montant de 9 250 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la réalisation des travaux de réfection de pavage de diverses rues : rues Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, boulevard Laurier, rue Jacques, chemin Saint-Charles, rues Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne et Bergeron.

---

**CE-2016-403-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 635 / TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE / RUE DE LA SŒUR-MARIE-ROSE**

ATTENDU QUE la couche d'usure sur la rue de la Sœur-Marie-Rose, entre la montée des Pionniers et la rue De La Chesnaye, doit être réalisée;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue de la Soeur-Marie-Rose;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 23 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC et adopté le 4 décembre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1409-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (635) décrétant un emprunt au montant de 196 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la réalisation des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue de la Soeur-Marie-Rose.

---

**CE-2016-404-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 660 / TRAVAUX  
D'INSPECTION TÉLÉVISÉE / RÉSEAU D'ÉGOUTS  
DES TRONÇONS À PAVÉ / SAISON 2016 / TECQ  
III**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC mandatant la firme Cima+ afin de soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-112-REC recommandant au conseil d'autoriser la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de repavage de différentes rues en 2016, dans le cadre du programme TECQ III;

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier et confirmer l'état des conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial préalablement aux travaux de pavage;

ATTENDU QUE l'auscultation de conduite fait partie des travaux de priorité 2 et est admissible à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 24 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC et adopté le 4 décembre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1409-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (660) décrétant un emprunt au montant de 135 200\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour l'inspection télévisée des réseaux d'égouts de diverses rues : Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, boulevard Laurier, rue Jacques, chemin Saint-Charles, rues Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne et Bergeron.

---

**CE-2016-405-DEC      DEMANDE AU PROMOTEUR / JARDINS ANGORA  
/ PAVAGE DE NOUVELLES RUES**

ATTENDU QUE les infrastructures et fondations des rues dans le projet de développement "Jardins Angora" ont été réalisées en 2014;

ATTENDU QUE la société du promoteur est responsable de réaliser les travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet;

ATTENDU l'article 4.23 du protocole d'entente intervenu entre le Promoteur et la Ville de Terrebonne mentionnant que le promoteur s'engage à procéder à l'installation de la première couche de pavage, des bordures et d'éclairage un (1) an après la construction de la fondation des rues;

ATTENDU QUE plus de 50% des lots sont construits sur les rues Angora, de l'Harricana et des rues des Tilleuls et O'Diana adjacentes au parc Joseph-Bourgoin;

ATTENDU le courriel reçu à la Direction du génie et projets spéciaux provenant de la représentante du promoteur mentionnant que les travaux de pavage ne seront pas réalisés en 2016 et de revoir le tout au cours de l'année 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux afin d'aviser le promoteur que les travaux de pavage, bordures et d'éclairage soient réalisés le plus rapidement possible en 2016, tels que démontrés au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout selon le protocole d'entente.

---

**CE-2016-406-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX DE MODIFICATION DU TROTTOIR COIN  
SUD-EST / INTERSECTION DE LA MONTÉE  
MASSON ET DU BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a reçu une demande de la Direction de l'entretien du territoire concernant le rayon de virage, en direction nord, sur la montée Masson à l'intersection du boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QUE le rayon de virage, en direction nord, sur la montée Masson à l'intersection du boulevard des Seigneurs est très serré pour les véhicules de grande dimension (autobus, déneigement, ordures/recyclage, etc.) ;

ATTENDU QUE la situation actuelle d'empiètement des véhicules lourds sur le trottoir cause deux (2) problématiques, soit :

- le danger potentiel pour les piétons ;
- les dommages causés aux équipements (feux de piétons) et à l'aménagement paysager ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la situation en modifiant la géométrie de l'intersection selon les recommandations de la firme CIMA+ ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de modification du trottoir coin sud-est à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de modification du trottoir coin sud-est à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs** » (référence : règlement d'emprunt 539).

---

**CE-2016-407-DEC      RADIATION DES CLAUSES RÉSOLUTOIRES /  
IMMEUBLE R.G.M.D. INC. / 3150, RUE JOSEPH-  
MONIER / LOTS 2 400 796 ET 2 400 800**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la société Immeuble R.G.M.D. inc. est intervenu le 17 mai 2001 devant Me Manon Clavette, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 256 970 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente et que les obligations contractuelles ont été respectées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par la société Immeuble R.G.M.D. inc., telle que mentionnée à l'acte préparé par Me Gilbert G. Landry, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2016-408-DEC      LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS / TOURNOI  
DE SOCCER ADULTE / ENTREPRISE LES DEUX  
FRISÉS / PARC ANGORA / 14 ET 15 MAI 2016**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des terrains sportifs extérieurs, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une location à la société Les Deux Frisés pour la tenue d'un tournoi de soccer adulte les 14 et 15 mai 2016 au parc Angora de 8h à 19h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la société Les Deux Frisés à tenir un tournoi de soccer adulte au parc Angora les 14 et 15 mai 2016 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :



- 1) **Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de l'activité.
- 2) **Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) **Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.
- 4) **Produits comestibles et boissons non alcoolisées**  
La vente ou le service de boissons et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons ou de produits comestibles sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2016-409-DEC      TOUR CYCLISTE CIBC CHARLES-BRUNEAU / 21<sup>e</sup>  
ÉDITION / 8 JUILLET 2016**

ATTENDU QUE le 8 juillet prochain, entre 9h27 et 9h37, passera un groupe de quarante (40) cyclistes divisé en trois (3) pelotons de moins de quinze (15) personnes sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le passage des cyclistes lors du Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau visant à amasser des fonds pour la recherche et les projets dédiés à l'oncologie pédiatrique, le 8 juillet prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

- 1) **Utilisation de la voie publique**  
Le passage des cyclistes est autorisé selon le parcours prévu (les cyclistes arriveront par le rang du Trait-Carré pour se diriger à gauche sur le boulevard Laurier) ;
- 2) **Assistance policière**  
La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister, au besoin, le groupe cycliste.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2016-410-REC      PROTOCOLE D'ENTENTE / SODAM – MRC LES  
MOULINS – VILLE DE MASCOUCHE – VILLE DE  
TERREBONNE / LES MARCHÉS DESJARDINS  
MOULINOIS 2016**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-787-DEC autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) concernant le financement des marchés publics Moulinois, et ce, pour une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues afin de maintenir pour la dernière année le même cadre financier que l'an dernier, et ce, selon le bilan 2015 et les projections financières 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche, la MRC Les Moulins et la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) concernant le financement des marchés publics Moulinois.

Que le comité exécutif autorise le versement de la subvention au montant de 23 800\$ à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0133 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-411-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
ARCHITECTURE DE PAYSAGE / TERRAIN DE  
SOCCER-FOOTBALL / PARC ANDRÉ-GUÉRARD /  
ACQUISITION DU TAPIS SYNTHÉTIQUE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour des services en architecture de paysage pour l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard (SA16-6005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 février 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Stantec Experts-conseils ltée	49,85	26 276,39\$ t.t.c.
Aecom	--	--

ATTENDU QUE la firme Aecom ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 mars 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Stantec Experts-conseils ltée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour des services en architecture de paysage pour l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard, pour un montant de 22 854\$ (taxes en sus).

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 652 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2016-412-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉNOVATION  
DU PARC CANIN / PARC DU RUISSEAU /  
CONSTRUCTION D'UN PARC CANIN AU PARC  
DUMAIS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour les travaux d'aménagement pour la rénovation et la construction de deux (2) parcs canins (SA16-6006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 février 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Projet Paysage inc.	25,83	46 852,31\$ t.t.c.
Gémel	--	--
Equiluqs	--	--

ATTENDU QUE les firmes Gémel et Equiluqs ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 mars 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Projet Paysage inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **PROJET PAYSAGE INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour les travaux d'aménagement pour la rénovation et la construction de deux (2) parcs canins, pour un montant de 40 750\$ (taxes en sus).

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 652 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2016-413-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / AMÉNAGEMENT  
DES AIRES DE JEU DES PARCS DE LA GROTTÉ,  
CHARLES-BRUNEAU, DU GOUFFRE, SAINT-DENIS /  
ABRIS DES JOUEURS ET DES ARRÊT-BALLES DE  
CERTAINS TERRAINS DE BALLE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour les travaux d'aménagement aux parcs du Gouffre, de la Grotte, Charles-Bruneau et Saint-Denis et à certains terrains de balle (SA16-6009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 février 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Equiluqs	22,33	55 084,53\$ t.t.c.
Aecom	16,97	71 284,50\$ t.t.c.
Beaupré et associés	15,16	80 482,50\$ t.t.c.
Projet Paysage inc.	--	--
Gémel	--	--

ATTENDU QUE les firmes Projet Paysage inc. et Gémel ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 mars 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Equiluqs;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **EQUILUQS** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour les travaux d'aménagement aux parcs du Gouffre, de la Grotte, Charles-Bruneau et Saint-Denis et à certains terrains de balle, pour un montant de 47 910\$ (taxes en sus).

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 652 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2016-414-DEC      AUTORISATION / SIGNATURE / PROTOCOLE  
D'ENTENTE / CLUB DE BOXE L'IMPÉRIUM /  
COUPE IMPÉRIUM 2016**

ATTENDU QUE l'événement de la Coupe Impérium en est à sa quatrième (4<sup>e</sup>) année d'existence ;

ATTENDU la demande du Club de boxe l'Impérium pour un soutien financier spécial pour le maintien de cet événement de boxe d'envergure ;

ATTENDU QUE ce tournoi est homologué par la Fédération québécoise de boxe olympique ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne fournit aucune aide locative pour cet événement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de boxe l'Impérium, et ce, dans le but d'octroyer une subvention de 15 000\$ à l'organisme. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0138 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-415-DEC      CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIELS  
DE GESTION DES LOISIRS ET INSCRIPTIONS /  
LUDIK / 2016**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Acceo Solutions inc. pour le soutien technique des logiciels des loisirs et inscriptions (Ludik) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le tout pour un montant n'excédant pas 26 843,04\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0141 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

*L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 24 mars 2016.*

---

**CE-2016-416-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

Vice-président

---

Secrétaire